

Rentrée de septembre 2021

Démarches pour une inscription en 5^{ème} à Charles-Péguy

1 Dépôt ou envoi d'un dossier à l'attention du **Secrétariat des Inscriptions**, au Lycée Charles Péguy, **80 avenue Parmentier, 75011 Paris**, qui devra comprendre :

- une demande d'admission { documents
- une fiche de renseignements concernant la famille { fournis
- une fiche de renseignements de pré-inscription (à remplir par les parents) { par Charles Péguy

- une photocopie des **bulletins des deux années précédentes (CM1 et CM2) et de la première période de 6^{ème}** (*puis envoyer impérativement par la suite les bulletins de l'année en cours*),
- une photocopie du **livret de famille (pages des parents et de l'élève)**,
- une photocopie de la **carte d'identité de l'élève**,
- **2 photos d'identité (inscrire au dos le nom de l'élève)**,
- **2 timbres**

Aucune candidature ne pourra être étudiée sans les bulletins et l'intégralité des pièces demandées

2 Etude du dossier

3 Rencontre des parents et de l'élève avec la Directrice, Madame Paillard, si la candidature a reçu un avis favorable et **sous réserve des places disponibles**

4 L'admission définitive est soumise à :

- la décision du Conseil de Classe de l'établissement d'origine pour l'admission en 5^{ème},
- l'accord de la Directrice,
- l'accord de l'élève et de sa famille avec le projet éducatif de l'établissement,
- l'envoi du bulletin d'inscription avec un chèque de 200 € d'avance sur la scolarité 2021-2022 et un chèque de 50 € de frais de dossier,
- un **"exeat"** ou **certificat de fin de scolarité avec quitus financier** de l'établissement d'origine, qui doit être fourni fin juin pour conclure l'inscription

5 Une rencontre des parents et de l'élève avec la Responsable des 5^{èmes} qui aura lieu fin juin

Vous pouvez dès maintenant découvrir Charles Péguy en visitant notre site internet www.charles-peguy.fr

CHARLES-PÉGUY
Collège et Lycée privés- Contrat d'association
80 avenue Parmentier
75011 PARIS
Tél : 01 48 05 16 47
Fax : 01 43 38 94 92

DEMANDE D'ADMISSION en classe de 5^{ème}

Date : _____

ÉTAT
CIVIL
DE
L'ÉLÈVE

NOM _____ **Prénom** _____ **SEXE : F**

Née le _____ à _____
Merci d'indiquer le département ou l'arrondissement

Nationalité : _____

DOMICILE LÉGAL de l'élève _____

Code postal _____ **VILLE** _____

SITUATION SCOLAIRE 2020- 2021

ÉTABLISSEMENT ACTUEL : NOM _____
ADRESSE _____
Code postal _____ VILLE _____

CLASSE ACTUELLE : _____ PUBLIC PRIVÉ

BOURSE NATIONALE : OUI NON LANGUE 1 : Anglais Allemand

Antécédents scolaires

Année	Classe	Etablissement	Année	Classe	Etablissement
2019/2020			2016/2017		
2018/2019			2015/2016		
2017/2018			2014/2015		

CAUSE DES REDOUBLEMENTS : _____

OPTIONS

LV1 : ANGLAIS ALLEMAND

LV2 souhaitée :

Option facultative :

ALLEMAND ANGLAIS ESPAGNOL

LATIN : OUI - NON

ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES ACTUELLES (Sport, art, mouvement...) _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

PÈRE

Rayer les mentions inutiles

NOM et Prénom <i>En majuscule D'imprimerie</i>	M	Prénom :				
Situation de famille	Marié	Pacsé	Veuf	Séparé*	Divorcé*	Célibataire
ADRESSE <i>(n° et voie)</i>						
Code Postal			VILLE			
Téléphones	Fixe :			Portable :		
Adresse-Mail EN MAJUSCULE						

MÈRE

NOM et Prénom <i>En majuscule D'imprimerie</i>	Mme	Prénom :				
	Mlle					
Situation de famille	Mariée	Pacsée	Veuve	Séparée*	Divorcée*	Célibataire
ADRESSE <i>(n° et voie)</i>						
Code Postal			VILLE			
Téléphones	Fixe :			Portable :		
Adresse-Mail EN MAJUSCULE						

*** Joindre un accord écrit et signé des deux parents pour cette démarche d'inscription et en cas de jugement de divorce, la copie de la dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.**

SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

PÈRE		MÈRE	
Code prof. <i>Voir liste jointe</i>		Code prof. <i>Voir liste jointe</i>	
Situation professionnelle	1 <input type="checkbox"/> / 2 <input type="checkbox"/> / 3 <input type="checkbox"/> / 4 <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	1 <input type="checkbox"/> / 2 <input type="checkbox"/> / 3 <input type="checkbox"/> / 4 <input type="checkbox"/>
1 : occupe un emploi / 2 : Au chômage / 3 : Préretraité, Retraité / 4 : Autre situation			
Profession		Profession	
Employeur		Employeur	
Adresse		Adresse	
Téléphone prof.		Téléphone prof.	

FRÈRES ET SŒURS

Sexe				
Prénom				
Année de naissance				
Classe ou situation				

Renseignements de pré-inscription en 5^{ème} pour septembre 2021

NOM et Prénom de l'élève :

Qu'est-ce qui motive votre demande d'inscription à « Charles-Péguy » ?

Par qui connaissez-vous « Charles-Péguy » ?

En tant que parents, à quoi attachez-vous de l'importance dans l'éducation de votre enfant ?

Si vous avez pris des options d'inscription dans d'autres établissements merci de nous l'indiquer en précisant dans quel(s) établissement(s) :

Autres remarques :

Signature du père

signature de la mère

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (C.S.P.)

10 AGRICULTEUR EXPLOITANT

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher _Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)....

21 ARTISAN

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant (- de 10 salariés)

22 COMMERÇANT ET ASSIMILÉ

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS

31 PROFESSION LIBÉRALE

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien.....

33 CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

34 PROFESSEUR PROFESSION SCIENTIFIQUE

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

35 PROFESSION DE L'INFORMATION , DES ARTS ET DU SPECTACLE

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien.....

37 CADRE ADMINISTRATIF, COMMERCIAL D'ENTREPRISE

Cadre de banque, d'assurance

38 INGENIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE

42 PROFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR ET ASSIMILÉ

Professeur des écoles, Directeur d'école, Maître auxiliaire, conseiller d'éducation.....

43 PROFESSION INTERMÉDIAIRE SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL

Infirmier, Sage-femme, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Puéricultrice

45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, inspecteur de police....

46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe.....

47 TECHNICIEN

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

48 CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine.....

52 EMPLOYÉ CIVIL ET AGENT DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste.....

53 POLICIER, MILITAIRE

Gendarme, Pompier, Agent de police....

54 EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE

Secrétaire, Standardiste, hôtesse d'accueil.....

55 EMPLOYÉ DE COMMERCE

Vendeur, Caissier, Pompiste....

56 SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble..

62 OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE

63 : OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT

65 OUVRIER QUALIFIÉ MANUTENTION ; MAGASINIER ; TRANSPORT

67 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'INSUSTRIE ,

68 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT

72 RETRAITÉ : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

74 RETRAITÉ : Cadre, Profession intermédiaire

77 RETRAITÉ : Employé **78 RETRAITÉ** Ouvrier

85 SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE (hors retraite)

Ecole, Collège, Lycée privés
Sous contrat d'association
75011 – PARIS

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES
Année scolaire 2021 - 2022
COLLEGE

1. Contribution des familles

Elle est modulable en fonction de vos revenus et de votre quotient familial.

NB : Quotient familial = Revenu fiscal de référence + éventuellement revenus perçus à l'étranger non imposables en France / Nombre de parts fiscales

A l'exception de la **catégorie E**, il est obligatoire de joindre une copie de l'**avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019** (toutes les pages) pour les couples mariés, ou des avis d'impôt du foyer et éventuellement des justificatifs des revenus perçus à l'étranger.

Les frais pédagogiques annexes (photocopies, CDI, surveillances) sont intégrés dans la contribution annuelle.

Catégorie	Quotient familial	Montant annuel
A	Inférieur à 7 000 €	535 €
B	De 7 001 € à 9 300 €	750 €
C	De 9 301 € à 12 400 €	1 070 €
D	De 12 401 € à 17 000 €	1 495 €
E	Supérieur à 17 000 €	1 750 €

Réduction sur la scolarité à partir de 3 enfants à Charles Péguy : 10%

2. Etude du soir (facultative)

Pour les élèves de 6^{èmes} et 5^{èmes}, étude du soir facultative :

1 jour : 110 € pour l'année

2 jours : 220 € pour l'année

3 jours : 330 € pour l'année

3. Demi-pension

Le montant annuel est calculé en tenant compte des vacances scolaires, des jours fériés et de la date de fin des cours. Un repas pris à l'unité coûtera 8.50 €.

Dans le cas d'absence pour des raisons non scolaires, il ne sera tenu compte de ces absences qu'à partir de 5 repas consécutifs non pris. L'inscription est annuelle et ne pourra pas être modifiée en cours d'année.

	Collège
5 repas /semaine	1 225 €
4 repas / semaine	980 €

4. Assurance

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès de FIDES Assurances. Vous pouvez obtenir une attestation en faisant la demande auprès du secrétariat.

5. Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.

Soutien actif du projet pédagogique de Charles-Péguy, l'association est au service des familles, des enfants et de l'école. C'est elle qui soutient ponctuellement certaines familles (possibilité d'octroi de bourses pour les familles les plus démunies, à jour de leur cotisation), qui organise des événements comme le marché de Noël, des temps de réflexion ou d'échanges...La cotisation facultative, unique par famille, est de **15 €**.

6. Facture annuelle (Une seule facture regroupant les enfants d'une même famille sera envoyée)

Vous recevrez une facture annuelle en fin de mois de septembre. Pour le règlement, nous vous proposons 2 possibilités :

- **Annuel, EN UNE SEULE FOIS, par chèque, AVANT LE 31 OCTOBRE.**

Le chèque doit être libellé à l'ordre de « ECOLE CHARLES PEGUY ».

- **Mensuel, par prélèvement automatique en 8 fois effectué le 5 de chaque mois d'octobre à mai.**

Vous devrez fournir un **RIB** et remplir le mandant de prélèvement SEPA joint.

D'une année sur l'autre, nous réutilisons vos coordonnées bancaires. Merci de demander un nouveau mandat SEPA au Service Comptable en cas de changement de compte.

- Pour tous les prélèvements rejetés, les frais bancaires vous seront refacturés **10 €**.

7. Bourses :

Le Rectorat peut, sous certaines conditions, vous accorder **une bourse de collègue**. Demande à faire en septembre.

8. Départ en cours d'année scolaire

En cas de départ de l'Établissement en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est (sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

9. Impayés

Lorsque les échéances ne sont pas respectées, l'établissement est contraint à passer beaucoup de temps à régler ces dysfonctionnements, ce qui engage des frais administratifs. Ces dépenses neutralisent en partie les efforts faits pour maintenir la bonne gestion financière de l'établissement. C'est pourquoi, l'établissement devra exiger des frais de relances pour toute facture impayée.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.